



« Après les provocations, la démagogie... »

Communiqué de presse

Réunion avec les organisations syndicales,

Mercredi 30 janvier 2019

L'Entente Syndicale réunissant le SNP-FO Personnels de Surveillance, la CGT Pénitentiaire, la CFDT-INTERCO Justice, le SNEPAP-FSU, la CFTC-Syndicat Libre Justice et HORIZON Justice, s'insurge de la communication établie par Nicole BELLOUBET, Ministre de la Justice, dans son communiqué de presse daté du 30 janvier 2019.

Après plus de 2h30 de débats autour de la clarification des points qui composent la plateforme revendicative, le ministère ne s'est jamais réellement préoccupé des différentes propositions faites lors de cette audience. Pire, la Garde des Sceaux se permet même « le luxe » de rentrer maintenant dans une démagogie qui dépasse l'entendement...

L'Entente Syndicale se doit donc de rétablir quelques vérités...

1.

Cette entente syndicale a présenté une plateforme revendicative uniquement centrée sur des demandes catégorielles en termes de rémunération des surveillants. Elle ne contient aucune demande sur l'évolution des métiers et de la sécurité des agents.

L'entente syndicale n'a pas écarté l'ouverture de discussions sur les sujets ô combien importants de l'évolution des métiers et de la sécurité des agents. Cependant, elle souhaite juste que ces discussions s'ouvrent dans un autre cadre que celui de la plateforme revendicative afin de ne pas occulter, comme en 2018, l'évolution de la rémunération des agents.

2.

Ces revendications portent toujours sur l'accession de tous les surveillants à la catégorie B et des officiers à la catégorie A. Elles ont été étendues à des demandes tendant à faire bénéficier les surveillants d'un système de bonification pour la retraite encore plus favorable que celui existant en leur permettant, tous les 4 ans, de bénéficier d'une année supplémentaire. Elles portent également sur des demandes indemnitaires qui seraient très nettement supérieures aux avancées accordées dans le dernier relevé de conclusions signé en janvier 2018.

L'Entente Syndicale n'a aucunement porté de revendications « farfelues » au sein de sa plateforme, mais a motivé, point par point, les mesures qu'elle souhaite voir se mettre en œuvre

afin de reconnaître, comme il se doit, les personnels à leur juste valeur. La Catégorie B a été portée par de nombreux personnels pendant la mobilisation de janvier 2018. De plus, les résultats des élections professionnelles du 06 décembre 2018 ont plébiscité à près de 70 % ces revendications. La ministre ne peut occulter cette forte demande.

3.

La Chancellerie a réaffirmé qu'elle ne souhaite pas renoncer au recrutement des surveillants en catégorie C, c'est à-dire non bacheliers. Actuellement, 36% des surveillants recrutés n'ont pas le bac. Il n'est pas possible de renoncer à un tiers du vivier de recrutement dans une période où il faut recruter massivement pour compenser les départs à la retraite, combler les vacances de poste et armer les 15 000 nouvelles places annoncées dans le cadre de la loi de programmation et de réforme pour la justice. Et il ne paraît pas non plus souhaitable de remettre en cause le rôle d'ascenseur social de la fonction publique.

Là encore, l'Entente a fait des propositions concrètes afin de conserver, en partie, la possibilité pour des personnes ne bénéficiant pas du baccalauréat de pouvoir postuler au métier de surveillant. D'ailleurs, la plateforme revendicative est claire à ce sujet. Un concours dit « 3ème voie » pourrait répondre à ce besoin. Cela consisterait à la prise en compte du parcours professionnel de la personne avant son souhait d'intégrer l'administration pénitentiaire en lieu et place du diplôme requis.

4.

La chancellerie a rappelé les évolutions positives en matière de pouvoir d'achat issues des différentes réformes engagées depuis 2017 à la suite de la mise en place du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » et du relevé de conclusions signé en 2018 dans l'administration pénitentiaire. Entre 2017 et 2019, les rémunérations nettes des surveillants augmenteront de 4%. Et cet effort se poursuivra jusqu'en 2022.

Là encore, le message envoyé par la Ministre est tout simplement HONTEUX.... 4% d'augmentation de la rémunération nette des surveillants paraît comme une évolution significative pour le Ministère. Mais on croit rêver...

De plus, le Ministère ne fait aucunement état des discussions engagées autour de la fusion des grades, alors que ces échanges ont existé, mais encore fallait-il y porter un peu d'intérêt.

Pour les Organisations Syndicales de l'Entente Syndicale, les éléments qui composent la plateforme revendicative commune ne relèvent nullement de l'utopie, mais bien d'une reconnaissance légitime pour un personnel en souffrance et qui œuvre, chaque jour, et malgré toutes les difficultés liées au métier, au bon déroulement du service public pénitentiaire dans les établissements et structures.

**C'est donc un nouvel affront fait aux personnels par la Ministre...
Les personnels apprécieront !**

Paris, le 31 janvier 2019.